



Le quartier Rochambeau (Villefranche-sur-Mer) héritier d'un site patrimonial maritime et historique d'exception*

Seconde moitié du XVII siècle



Seconde moitié du XVIII siècle



XXI siècle



** Document réalisé par C. Copin, M. Icard, M. Jardin, J. Joncour, J. Mascle et G. Ménant, membres du Conseil d'Administration de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Maritime de Villefranche-sur-Mer (darse.fr)*

- Janvier 2022 -

LE QUARTIER ROCHAMBEAU À VILLEFRANCHE-SUR-MER

HÉRITIER D'UN SITE PATRIMONIAL MARITIME ET HISTORIQUE D'EXCEPTION*

Situé en bordure de mer, juste en dessous de la basse corniche, à proximité (au sud) de la darse de Villefranche-sur-Mer, le quartier de Rochambeau, aussi connu comme le site du Lazaret, est l'héritier d'une histoire mouvementée qui remonte au moins à quatre siècles, et qui a laissé de nombreux vestiges dignes d'être protégés et mis en valeur.



Figure 1 - Le quartier Rochambeau/Lazaret juste au sud de la darse de Villefranche (image Google/Earth).

L'ASPMV (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Maritime de Villefranche-sur-Mer) a été créée voici un peu plus de vingt-cinq ans, d'abord pour sauver d'une disparition programmée la « forme des galères » de la Darse, l'un des rares et des plus anciens bassins de radoub existant en France. Après avoir œuvré au cours de la seconde décennie de son existence pour la protection, la restauration et une utilisation harmonieuse des voûtes de la Darse, du jardin-terrace moderniste qu'elles supportent ainsi que des fresques religieuses qu'elles contiennent, il est apparu important aux yeux du Conseil d'Administration de notre association de se pencher sur le sort du site du Lazaret. Celui-ci fut pendant deux siècles un peu le prolongement civil et sanitaire de la Darse mais n'a malheureusement pas été épargné lors de remaniements constants et de destructions successives.

* Remerciements aux membres du C.A. de l'ASPMV ainsi qu'à J. Bracq, N. et J. Pieffort pour relectures et suggestions lors de la préparation de ce document.

Ce document s'adresse d'une part à nos interlocuteurs institutionnels habituels (Municipalité, Métropole, Département, Région, Drac, Bâtiments de France, Fondation du patrimoine...) et d'autre part aux trois organismes implantés sur les lieux que sont la Caisse des dépôts et consignation (par l'intermédiaire d'une société civile immobilière), Sorbonne-Université (par le biais de l'Institut de la Mer de Villefranche) et l'État (DDTM, Direction Départementale des Territoires et de la Mer) qui a la responsabilité de la bande côtière.

L'objectif est triple :

(1) fournir les grandes étapes de la chronologie historique du site afin d'en mieux faire connaître l'évolution et l'intérêt ;

(2) établir un état des lieux des vestiges historiques dispersés mais qu'il nous semble nécessaire de protéger ;

(3) réfléchir aux actions futures qui permettraient non seulement de sauvegarder ces vestiges mais aussi de les mettre en valeur, voire même pour certains de les utiliser pour le bien de tous à des fins muséales et pédagogiques.



Figure 2 - (a) Le bâtis actuel (en rose) sur le quartier Rochambeau/Lazaret.
(b) Les différents occupants - en jaune et rose : Sorbonne-Université ; en bleu clair : la Société civile immobilière ; en bleu soutenu : l'État (DDTM).

I- CHRONOLOGIE DES DIFFÉRENTES UTILISATIONS DES LIEUX

a- Le lazaret d'origine : un établissement sanitaire et ses aménagements portuaires

Bâti au cours du XVII^e siècle au sud du port de Villefranche, sous le duc de Savoie Charles-Emmanuel II (1635-1675), le lazaret fut un ensemble destiné à la "purga" (quarantaine) pour marins, voyageurs et marchandises arrivant par mer à Villefranche. Il s'agissait alors de se prémunir contre la peste, fléau endémique dans les ports du Moyen Orient. Seul débouché sur la mer des États de Savoie depuis la fin du XIV^e siècle, port franc depuis 1613, Villefranche reçoit de nombreux navires venant de grands ports méditerranéens proches (Gênes, Marseille, Pise, Barcelone,) mais aussi du Moyen-Orient et d'Europe du nord.

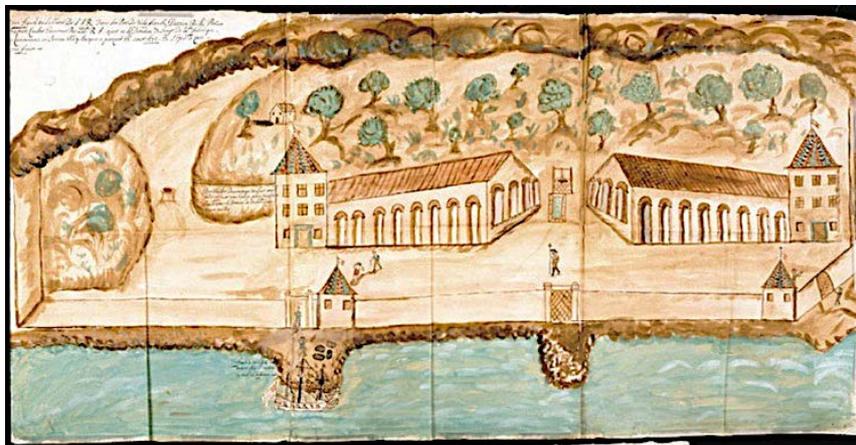


Figure 3 - Le lazaret de Villefranche vers 1680, représentation commandée par G. Caillet responsable des lieux à l'époque.

Le terrain où va être édifié le Lazaret est sélectionné en 1668. L'établissement, construit à partir de 1669, est constitué de deux bâtiments rectangulaires alignés, constitués de quatre galeries parallèles séparées par des arcades. Vers l'extérieur, de chaque côté, existe un pavillon de garde. Une enceinte, munie de tours d'angle, est percée de trois portes donnant sur des embarcadères bien séparés, l'un pour l'arrivée, l'autre pour le départ. Un dessin, daté de 1680, indique que le môle, au bout duquel est accosté un navire, mesure « 12 trabucs de long et 5 de large » c'est-à-dire environ 38 m sur 16 m. Les bâtiments représentés sur les dessins du XVII^e ont tous disparu.

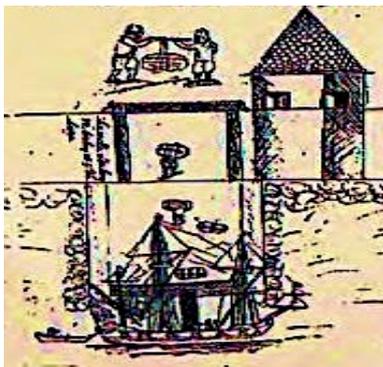


Figure 4 – Un navire amarré au quai d'arrivée du lazaret.

Sur ce terrain existait un cimetière pour les esclaves galériens musulmans ; une pierre gravée de caractères arabes et portant la date 1724 y a été retrouvée. Ce cimetière était encore bien identifié sur des plans de la fin du XVIII^e siècle (voir figure 8).



Figure 5 – Pierre gravée de caractères arabes, portant la date 1724.

b- Modification pour la création d'un arsenal destiné à la construction de frégates.

À partir des années 1755-1760 la création d'un lazaret à Nice, ainsi que l'achèvement concomitant du port Lympia, ont fortement diminué le volume des marchandises débarquées à Villefranche ainsi que la gestion de la quarantaine. À la fin du XVIII^e siècle, entre 1769 et 1778, les autorités sardes décident de remplacer progressivement leurs galères (trop onéreuses à entretenir et coûteuses en hommes) par des voiliers plus faciles à manœuvrer, des frégates. Il est alors décidé de créer (probablement en 1776) sur l'emplacement du lazaret un arsenal pour la construction de frégates.

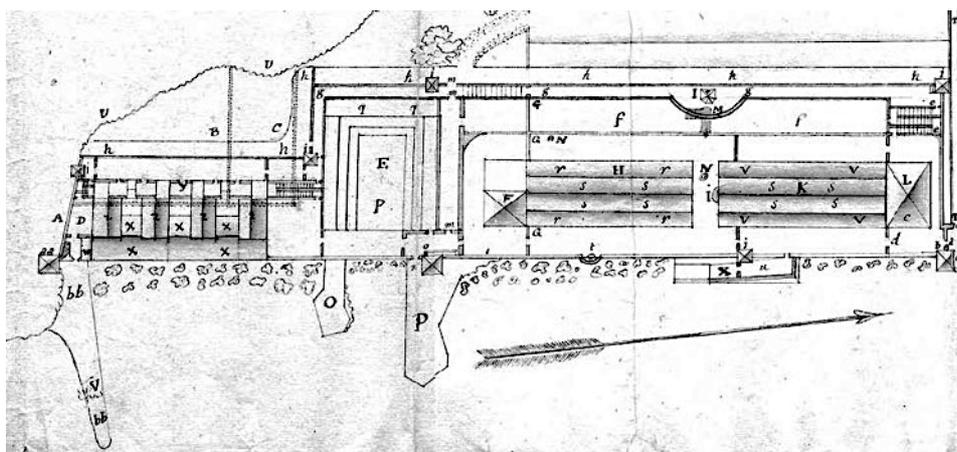


Figure 6 - Plan du secteur après sa transformation en arsenal (réalisée vers 1776) pour la construction de frégates ; on y reconnaît encore sur la droite (au nord) la trace des deux bâtiments primitifs ainsi que la « forme » de construction des frégates (E et P) prolongée sur la côte par deux môles (O et P) ; au sud, divers ateliers et le magasin à bois (x).

Édifié à proximité immédiate du lazaret (à gauche sur le plan ci-dessus), cet arsenal comportait une « forme » de construction en pierres sèches et, semble-t-il, non reliée directement à la mer mais faisant face à deux courtes jetées, ainsi qu'un grand magasin pour le stockage du bois ; le tout était enfermé dans la même enceinte que celle du lazaret. Une seule frégate, la « *San Vittorio* », y a en fait été construite en 1778.



Figure 7 - Reconstitution (J.B. Héron) de l'arsenal des frégates de la fin du XVIII^e siècle ; on y remarque la « forme » pour la construction des navires et, à proximité, le long magasin à bois.

Deux cimetières, destinés l'un aux esclaves « turcs » avec une petite mosquée et l'autre aux catholiques occupaient encore à cette époque les terrains à l'ouest du magasin à bois. Ils sont bien visibles sur le plan de la figure 8 ci-dessous et sur la reconstitution de la figure 7 (en haut et à gauche du dessin).

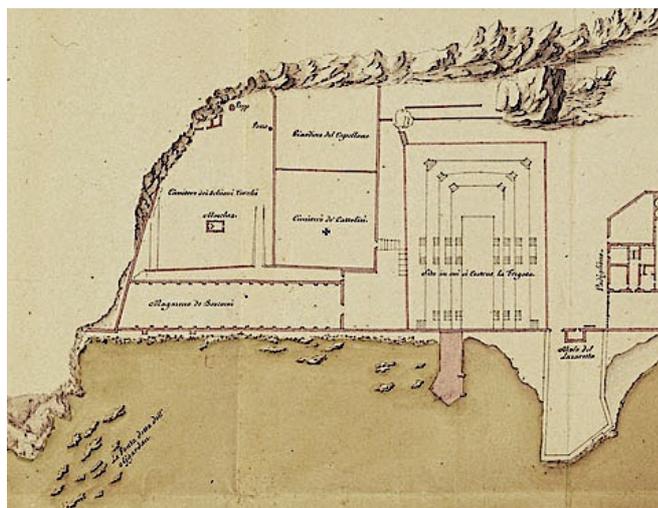


Figure 8 – Les deux cimetières à l'extrémité sud du terrain du lazaret ; une petite mosquée est indiquée au milieu du cimetière des galériens « turcs » (le plus à gauche sur ce plan) ; la « forme » (bassin de construction des frégates) est bien visible sur la droite du plan.

c- Un arsenal abandonné lors de l'occupation française.

À la suite de l'arrivée, en septembre 1792, des troupes révolutionnaires françaises à Nice le statut de port franc de Villefranche, considéré comme un privilège incompatible avec le principe d'égalité, fut aboli. En 1793, le lieu est toutefois toujours dénommé « chantier pour la construction des frégates » mais ne sert plus. En 1818 l'ensemble a définitivement perdu sa vocation de chantier naval et la « forme » a été comblée. Il ne subsiste plus de ces installations que les deux môles vraisemblablement prévus pour assurer la mise à l'eau des navires.



Figure 9 - Extrait d'un plan des lieux dressé sous la période d'occupation française et montrant la présence de la « forme » pour la construction des frégates ainsi que les deux môles contigus.

d- De la restauration sarde (en 1814) au rattachement à la France (en 1860) : l'état sarde face à une grave épidémie de choléra en 1835.

À son retour dans le comté de Nice, l'état sarde restaura le statut de port franc. Il se rendit vite compte que la lourdeur de la gestion d'un lazaret pénalisait fortement le commerce, que l'essor des navires à vapeur allait d'ailleurs bientôt amplifier. Il n'était plus tolérable de bloquer des navires suspects pour une durée trop longue. La plupart des ports méditerranéens modifièrent d'ailleurs à cette époque les modalités de leur quarantaine selon l'intérêt économique de leurs états respectifs.

En juin 1835, les premiers cas d'une importante épidémie de *choléra morbus* se déclarèrent à Nice ; le magistrat de la Santé fit alors évacuer le bain de Nice dans les divers bâtiments de l'ancien lazaret de Villefranche réaménagé à cet effet, pensant pouvoir y isoler la contagion. Ce fut un échec et le choléra se propagea rapidement au sein de la population du comté, visiteurs compris. L'isolement n'était pas la réponse adaptée à cette épidémie et les responsables sanitaires en prirent peu à peu conscience.

e- La politique sanitaire après le rattachement à la France : obsolescence du lazaret et transformation des lieux en casernement.

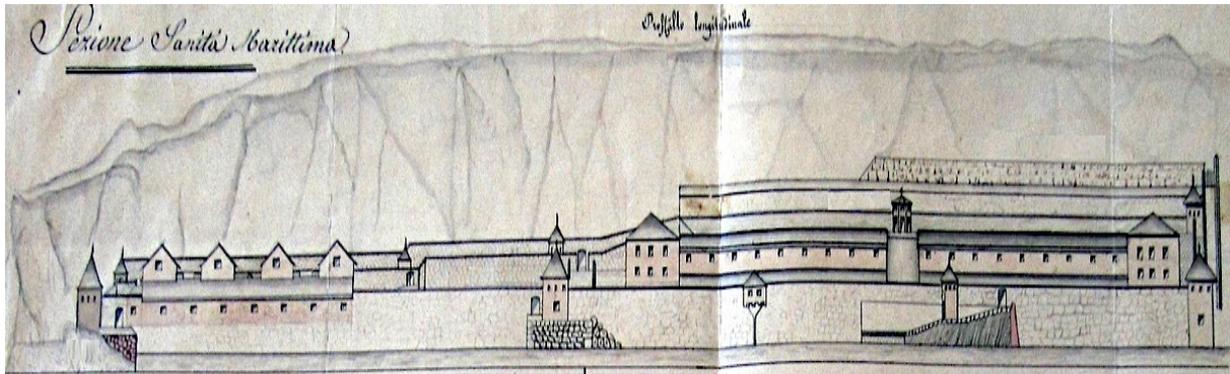


Figure 10 - Une vue de l'ancien lazaret vers 1820 ; on aperçoit au sud, à l'extérieur du lazaret, une tour. Il semblerait que cette construction corresponde à la « tour Paganini » encore debout de nos jours. Nous ne savons rien de son utilisation précise au cours du XIX^e siècle.

Dès cette époque et parallèlement au progrès de l'hygiène, les connaissances médicales se partagent lors de réunions internationales. Le professeur A. Proust, membre de l'Académie de médecine et inspecteur général des services sanitaires, fournit dans l'une de ses publications la liste des lazarets encore en fonction à l'aube du XX^e siècle ; celui de Villefranche-sur-Mer, bien que classé secondaire, figure encore sur ce document.

En 1881, Jules BARROIS, professeur à la Faculté des Sciences de Lille (rejoint peu après temporairement par Hermann FOL, zoologiste genevois) installe un laboratoire de zoologie marine dans un petit pavillon du lazaret aujourd'hui appelé « tour Paganini » (voir pages suivantes). « Local exigü », écrit-il, avant de rejoindre plus tard un autre chercheur, Alexis KOROTNEFF (originaire de Kiev), dans « le vaste bâtiment des galères » qui deviendra peu après la Station russe puis, plus tard, la Station zoologique de Villefranche.



Figure 11 - (a) Les anciens bâtiments de l'arsenal des frégates (dont l'ancien magasin à bois) réutilisés au sein du casernement du quartier Rochambeau au début du XX^e siècle. (b) Le petit bâtiment dit « tour Paganini », toujours visible de nos jours à l'extrémité méridionale du site.

En 1885 les divers bâtiments du Lazaret perdent leur fonction sanitaire et sont transformés en casernement, le quartier Rochambeau, pour le 12ème bataillon d'artillerie de forteresse. Villefranche et sa darse abritent à cette époque d'importants effectifs militaires de l'armée de terre, notamment artilleurs et chasseurs alpins.



Figure 12 - Une vue, vers la fin du XIX^e siècle, des divers bâtiments de l'ancien lazaret transformés en casernement pour un bataillon d'artilleurs ; on observe sur la gauche le bâtiment dit « tour Paganini ».

f- Dernière transformation du site : un ensemble d'immeubles d'habitation pour les personnels de l'armée et des bâtiments de recherche

Au cours des années 1960 le ministère de la Défense fait détruire l'ensemble des bâtiments de l'ancien lazaret, ceux de l'arsenal des frégates, ainsi que les bâtiments annexes des casernes pour faire construire, sur les emplacements libérés, des immeubles d'habitation à l'usage des personnels de l'armée travaillant dans la région, notamment dans les divers radars géants chargés de surveiller les mouvements de flottes militaires en Méditerranée nord-occidentale.



Figure 13 - Vue d'ensemble des immeubles d'habitation et des deux bâtiments d'accueil de l'Imev (sur la droite), de nos jours sur le site de l'ancien lazaret de Villefranche dont il ne subsiste que quelques vestiges en bordure de mer.

Depuis quelques années ces immeubles sont désormais gérés par une Société Civile Immobilière dépendant de la Caisse des dépôts et consignations et ont été, en partie, ouverts à la location civile en partenariat avec la municipalité de Villefranche. Au cours des années 1980, puis plus récemment (2015) l'Université P. et M. Curie de Paris (dont dépendait l'Observatoire océanologique) a fait construire au nord des terrains du lazaret deux bâtiments : un ensemble de laboratoires puis une résidence hôtelière. Ils permettent d'accueillir les nombreux étudiants, stagiaires et chercheurs de passage venant travailler à Villefranche dans le cadre de l'Imev (Institut de la Mer de Villefranche, nouvelle dénomination de l'observatoire océanologique) rattaché désormais à Sorbonne-Université (ensemble auquel a été intégrée l'ex-université P. et M. Curie).

II- LES VESTIGES HISTORIQUES DU QUARTIER ROCHAMBEAU (EX-LAZARET)

Côté mer le « quartier Rochambeau » était à l'origine bordé de quais dont ne subsistent de nos jours que des vestiges et trois débarcadères. À terre il était entièrement clos de murs dont seuls quelques éléments sont encore visibles. Pour un meilleur repérage sur site le quartier a été délimité dans ce document en quatre secteurs distincts.

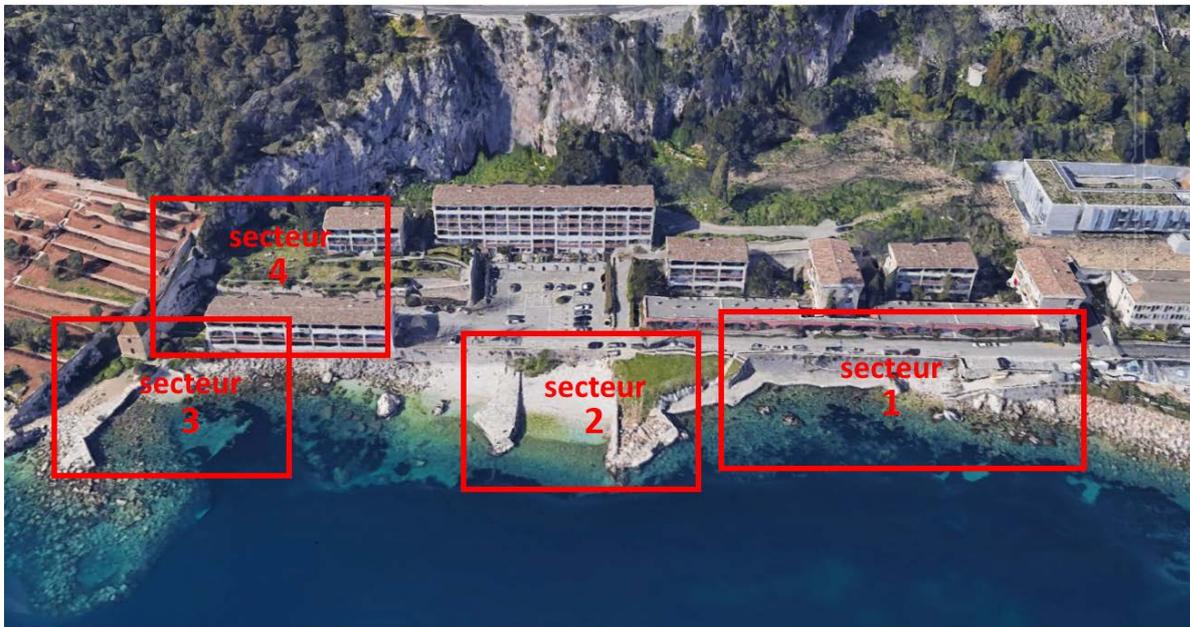


Figure 14 - Les quatre secteurs côtiers contenant des vestiges historiques du XVII^e et surtout du XVIII^e siècles le long du quartier Rochambeau.

SECTEUR 1



Figure 15 – Sur le secteur 1 de la figure 14 : vestiges ① ② ③.

Les points les plus remarquables de ce secteur sont (voir figure 15 ci-dessus) :

- une **descente** ① en plan incliné vers la grève, que l'on peut déjà observer sur divers plans anciens (voir figure 10) ;
- une petite plateforme en **encorbellement** ② en forme de demi-cercle ;
- sur le quai, une **bitte d'amarrage** ③ en calcaire massif similaire à celles que l'on peut voir sur la darse voisine.

- **Descente vers la grève** (voir figure 15 ①)

Malgré un important démantèlement les traces, accompagnées de gros blocs taillés, d'une descente en plan incliné vers la grève sont encore observables.



Figure 16 - Les restes de La descente en plan incliné vers la grève actuelle.

- **Encorbellement** (voir figure 15 ②)

Une petite plate-forme, en demi-cercle, soutenue par quatre gros corbeaux en calcaire (dont deux sont intacts), est également bien visible ; sa fonction reste à préciser.



Figure 17 - Les vestiges de la petite plateforme le long du quai.

- **Bitte d'amarrage** (voir figure 15 ③)

Constituée par un cylindre d'un seul bloc calcaire, elle est implantée en bordure de quai à proximité du môle ou débarcadère le plus au nord (voir localisation de ce môle sur la figure 17 : repère 1 du secteur 2)



Figure 18 - Une bitte d'amarrage en calcaire massif à l'angle du quai.

SECTEUR 2

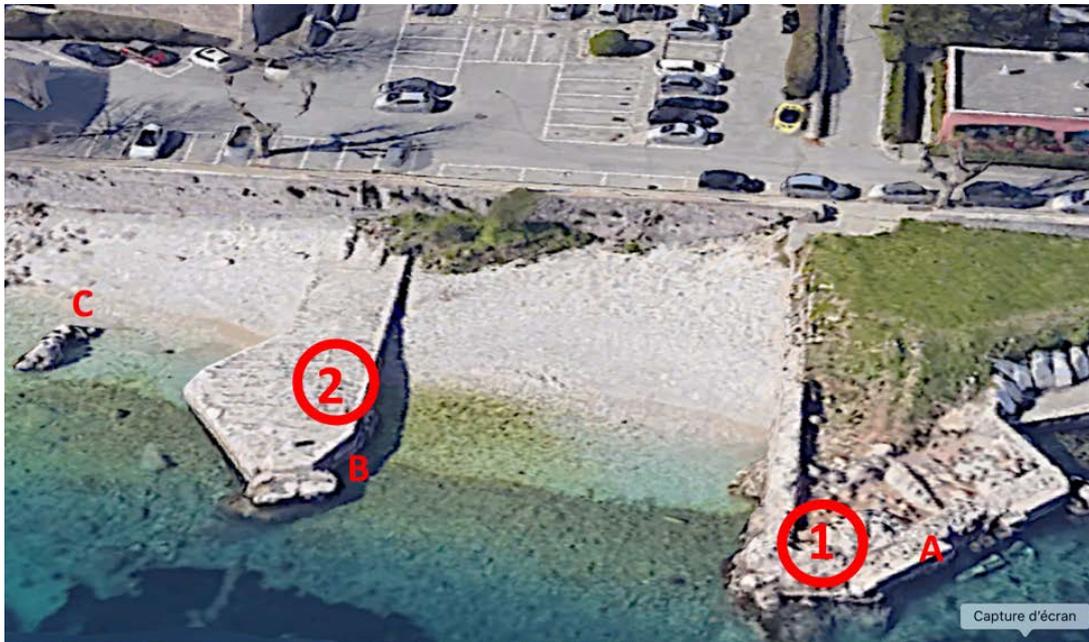


Figure 19 - Les trois vestiges du secteur 2 de la figure 14.

Les vestiges les plus marquants de ce secteur consistent en deux débarcadères ① et ②, situés de part et d'autre d'un passage de largeur sensiblement équivalente à celle du parking actuel, qui se situe lui-même à l'emplacement de l'ancienne « forme » de construction des frégates du XVIII^e siècle.

Il est vraisemblable que ces deux môles aient eu une fonction en liaison avec la mise à l'eau des coques de frégates en fin de construction ; ceci laisse penser que ces deux constructions remontent également à la fin du XVIII^e siècle. Il est possible que l'un d'eux soit en partie un réemploi de l'un des deux quais antérieurs liés au fonctionnement du lazaret du siècle précédent.

Un gros bloc calcaire irrégulier (C) planté d'un organeau, ferme ce secteur vers le sud.

- **Débarcadère septentrional (voir figure 19 ①)**

Le môle-débarcadère septentrional est constitué de blocs grossièrement taillés peu ajustés sauf à son extrémité orientale où il comporte un escalier (A), en belles dalles calcaires, atteignant le niveau de la mer ; son sol, fait de blocs irréguliers et peu jointifs, est fortement délabré.



Figure 20 - Les vestiges du môle septentrional.

- **Débarcadère méridional (voir figure 19 ②)**

Le môle méridional, plus allongé que le môle septentrional et de forme polyédrique, apparaît en bien meilleur état bien que construit de manière similaire (gros blocs irréguliers coiffés au sommet de dalles épaisses et mieux taillées).

Son sol est constitué d'une belle calade de galets malheureusement en voie de forte dégradation car non protégée. Une grosse encoche (voir figure 19, repère **B**) atteignant la mer, et dont la signification n'est pas établie, est taillée dans un gros bloc calcaire à son extrémité est.



Figure 21 - Diverses vues du môle méridional.

SECTEUR 3



Figure 22 - Le petit débarcadère ① et le quai méridional ②.

Ce secteur comporte (à proximité de la « tour Paganini ») un petit débarcadère en beaux blocs parfaitement ajustés (voir figure 22 ①), ainsi qu'un long quai anguleux d'une trentaine de mètres de long également en blocs calcaires bien taillés et très bien appareillés (voir figure 22 ②), découpé par un bel escalier qui devait permettre d'accueillir des petits navires (faible tirant d'eau).



Figure 23 - Diverses vues des quais du secteur 3.

SECTEUR 4



Figure 24 - La tour Paganini ① et les deux murs ② et ③ du secteur 4

Dans ce secteur sont situés (voir figure 24) :

- ① la « tour Paganini », petit bâtiment d'un étage, de couleur ocre, de section carrée à toit à quatre pans, recouvert de tuiles vernissées
- ② et ③ deux grands murs anciens.

- **Tour Paganini**

Petit bâtiment de section carrée et d'un étage, cette tour percée de plusieurs fenêtres dont certaines avec leurs grilles de protection d'origine ne semble apparaître sur le site que vers le début du XIX^e siècle.



Elle présente une triple valeur patrimoniale :
- elle est en effet le seul témoin historique qui soit encore debout, et apparemment intact, du quartier du lazaret ;
- elle est par ailleurs le lieu d'implantation du premier laboratoire de zoologie marine de Villefranche (voir plus loin) ;
- elle aurait en outre abrité temporairement la dépouille du célèbre violoniste génois Paganini (mort à Nice en 1840).

On y accède par un escalier conduisant à une porte située sur sa façade septentrionale.

Figure 25 - La « tour Paganini », vue du côté est.



Figure 26 - La « tour Paganini » : escalier et fenêtre avec grille en fer forgé d'origine.

- **Mur méridional** (voir figure 24 ②)

Démarrant de la façade nord de la « tour Paganini », ce grand et haut mur ancien de direction est-ouest, percé d'une porte murée, semble avoir constitué la limite méridionale primitive du domaine du lazaret ; son état actuel est assez critique et nécessiterait une intervention rapide.



Figure 27 - Les restes du mur d'enceinte méridional

- **Mur occidental** (voir figure 24 ③)

Pratiquement perpendiculaire au précédent, ce mur également ancien domine une zone de parking des habitations actuelles. Il présente plusieurs inscriptions attestant de la présence encore au début du XX^e siècle de casernes du régiment d'artilleurs. Sa localisation permet de penser qu'il pourrait avoir été l'un des murs de soutènement des anciens cimetières des galériens et bagnards sur lesquels sont en partie construits deux des immeubles d'habitation du quartier Rochambeau.



Figure 28 - Le mur occidental



III- SAUVEGARDER ET VALORISER LES VESTIGES HISTORIQUES DE L'EX-LAZARET DU QUARTIER ROCHAMBEAU

Après avoir brièvement résumé l'histoire des lieux et identifié les différents vestiges qui le parsèment, il nous semble également important de réfléchir aux actions qui permettraient de les protéger, de les mettre en valeur et pour certains d'entre eux de les utiliser à des fins d'actions pédagogiques et muséales.

Avant tout, il nous apparaît absolument nécessaire que ces futures actions soient conduites avec l'accord et en étroite concertation avec les actuels responsables des lieux : État (DDTM), Sorbonne-Université et Société immobilière gérant les immeubles d'habitation sur site. L'ASPMV se propose de prendre contact avec ces trois entités en tant que partenaires naturels. Il est en effet clair que de futures opérations de sauvetage, de consolidation, de signalisation ainsi qu'une éventuelle utilisation « grand public » des lieux soient conçues en bonne intelligence entre les différentes parties prenantes et dans le respect des contraintes patrimoniales.

Dans un premier temps il apparaît important d'engager des recherches sur archives à propos du fonctionnement des divers ensembles et notamment du bassin de construction des frégates et autres caractéristiques architecturales. La « *forme* » de construction a-t-elle vraiment été terminée ? Quelle a été sa période effective d'utilisation ? Était-elle vraiment déconnectée de la mer ? À quoi servaient exactement les deux môles/débarcadères édifiés à son débouché ? Leur construction a-t-elle entraîné le réemploi d'éléments antérieurs appartenant au lazaret du siècle précédent ?

Nous pouvons également nous poser la question de l'utilité de la petite plateforme en encorbellement visible sur la figure 17 (décelable sur des représentations d'époque, voir figure 10) ou encore de certains détails de construction toujours visibles sur les quais (par exemple l'encoche du môle méridional, voir figure 21 repère **B**). La fonction exacte de la « tour Paganini » (tour d'enceinte, tour de garde, rôle sanitaire ?) ainsi que la date de sa construction seraient également des éléments à préciser. Autant de questions auxquelles nous ne savons pas répondre pour le moment et que la consultation d'archives devrait permettre de mieux cerner.

En parallèle à ces recherches un certain nombre d'actions de terrain plus concrètes, et dont certaines pourraient être lancées rapidement, peuvent être envisagées : voir par exemple les quelques pistes ci-dessous.

1- Sauvegarder les vestiges

Il serait nécessaire de rapidement **restaurer les deux débarcadères** au droit de l'ancienne « *forme* » de construction des frégates. Le sol du premier d'entre eux (au nord), constitué de blocs irréguliers et peu jointifs, devrait être reconstitué ; le sol du second débarcadère, en meilleur état global, devrait également être rapidement consolidé et la calade qui le constitue restaurée avant qu'elle ne disparaisse définitivement. .

Il serait également important de **consolider**, en urgence, **le grand mur** constituant la limite méridionale primitive de l'ancien lazaret ; ce mur est en effet affecté d'importantes fissures (voir figure 27) qui menacent sa stabilité.

Il conviendrait en outre de promouvoir des opérations de **recherches archéologiques**. De telles opérations pourraient éventuellement concerner un petit secteur (à déterminer) de l'ancienne « forme » de construction des frégates (qui se situe sous l'actuel grand parking) ainsi que les anciens cimetières des bagnards chrétiens et esclaves musulmans qui sont en partie, mais pas totalement, recouverts par des immeubles d'habitation. De telles recherches pourraient éventuellement être conduites par les services dédiés de la Métropole. Elles pourraient être réalisées en surface (donc sans creuser de tranchées) grâce à des techniques géophysiques qui permettent de détecter et localiser des vestiges enfouis.

2- Valoriser le site Rochambeau ex-Lazaret

- **Créer une signalisation**

On peut envisager le long des vestiges des quais un parcours ponctué de **panneaux explicatifs**, similaires à ceux réalisés pour la darse voisine par le service du Patrimoine du Département. Ces panneaux présenteraient au visiteur l'histoire et la fonction des diverses constructions de l'ex-lazaret, dans la continuité celles de la darse. Ce parcours devrait donc faire le lien avec la signalisation existant déjà sur la darse et par la suite avec les explications fournies dans le futur espace muséal de la darse, envisagé sous les deux premières voûtes.

- **Réhabiliter et utiliser la « tour Paganini »**

Ce petit édifice à base carrée, d'un étage, actuellement de couleur ocre et recouvert d'un toit de tuiles vernissées, se situe en bordure de mer à l'extrémité sud-orientale du site.

Cette tour a, comme cela a déjà été dit, un triple intérêt patrimonial :

- elle est le seul témoin historique des lieux encore debout ;
- elle aurait temporairement abrité la dépouille du célèbre violoniste Paganini ;
- elle est enfin le lieu symbolique du départ de la recherche océanographique à Villefranche-sur-Mer, car elle a hébergé dès les années 1880 un premier laboratoire dédié à la zoologie marine.



Figure 29 - La « tour Paganini », seul vestige encore debout des divers bâtiments jadis construits sur le site du Lazaret/Rochambeau et où fut créé le premier laboratoire de zoologie marine.

Elle pourrait, une fois restaurée, devenir un lieu pédagogique de mémoire et de démonstration scientifique pour le domaine de l'Océanographie.

À la suite des remaniements et destructions successifs qui ont accompagné les diverses utilisations du domaine au cours des siècles, cette petite tour semble être le seul témoin historique encore debout de ce passé. Nous n'en connaissons pas précisément la date de construction. Bien identifiable sur des plans assez détaillés du début du XIX^e siècle, elle pourrait également figurer sur des plans antérieurs moins précis sur lesquels on note, sensiblement au même emplacement, la représentation stylisée d'une tour carrée. Des recherches sur archives devraient permettre de mieux préciser son origine et sa fonction.

Quoiqu'il en soit cet édifice était un élément des installations sanitaires qui ont peu à peu remplacé l'ancien chantier de construction des frégates au cours du premier tiers du XIX^e siècle.

Cette brève, mais historique, vocation de la « tour Paganini » mérite à nos yeux non seulement que le local soit restauré mais si possible dédié à commémorer cet événement qu'a été la naissance de l'océanographie moderne en France, très peu après la création des deux laboratoires de Banyuls et Roscoff mais avant la création du Musée de Monaco. On pourrait envisager qu'un espace pédagogique et muséal soit alors conçu et animé par des chercheurs de l'Imev qui sont très motivés et ont commencé à y réfléchir.

*Les vestiges du lazaret de l'actuel quartier Rochambeau font partie d'un **ensemble historique et géographique remarquable**, occupant une grande partie de la rive ouest de la rade de Villefranche-sur-Mer, constitué de bâtiments et de structures portuaires qui ont fonctionné et évolué ensemble sur une période de plusieurs siècles. Leur sauvegarde et leur valorisation serait dans la continuité logique des actions réalisées, en cours et en projet, notamment sur la darse et la citadelle de Villefranche-sur-Mer.*